

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Orchestration
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition à l'image - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - enseignement de la théorie - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Direction de chœur spécialisée - - Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Direction d'orchestre spécialisée - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Composition - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Composition de musique mixte - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Enseignement - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Ethnothéories - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Recherche
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 A3 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	A1 et A2 : Cours théorique : 60' avec tous les étudiant-e-s du même niveau Correction des travaux d'écriture : 60' en petits groupes A3 : Entre 60' et 120' selon l'effectif
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Atelier (jusqu'à 18 pers.) Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 pers.)

Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
○ Développer sa connaissance du langage propre à l'orchestre. ○ Être en mesure de faire une transcription idiomatique pour l'orchestre à partir de textes originaux pour piano ou ensemble (et, inversement, de créer une réduction pianistique ou pour effectif réduit à partir d'une partition orchestrale). ○ Être capable d'appréhender analytiquement les aspects les plus saillants (esthétiques et techniques) d'une partition d'orchestre. ○ Maîtriser l'élaboration professionnelle de partitions et du matériel d'orchestre (respect des conventions de notation et clarté de la réalisation). ○ Acquérir une connaissance approfondie des instruments de l'orchestre.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	
Ce cours aborde les caractéristiques des instruments de l'orchestre ainsi que leur utilisation et combinaison dans le répertoire allant du 18e au 21e siècle. A1 et A2 : ○ Instrumentation : notation, écriture idiomatique, modes de jeu, organologie, etc. ○ Écriture pour chaque groupe instrumental : l'orchestre à cordes, la petite harmonie, les cuivres, la percussion, les instruments complémentaires. ○ Homogénéité et hétérogénéité des timbres. ○ Orchestration et forme, stratégies de construction formelle. ○ Introduction à l'orchestration historique : motions de style et d'école et étude du répertoire classique, romantique et contemporain. Exercices proposés : ○ Analyse d'extraits du répertoire, ○ Exercices d'orchestration à partir de pièces originales pour piano, ○ Orchestration de réductions pianistiques, ○ Orchestration de particelles, ○ Exercices de reconnaissances de timbres, ○ Discussion des traités d'orchestration. A3 : ○ Approfondissement des éléments acquis dans les cours précédents. Travail sur le projet final d'orchestration.	
6. Modalités d'évaluation et de validation	
<i>Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.</i> TYPE DE VALIDATION Examen noté	

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production écrite

Orchestration I :

S1 : Pas d'examen

S2 : Examen écrit de 8 heures comptant pour 2/3 de la note. Dossier à rendre comprenant des travaux réalisés pendant l'année.

Orchestration II :

S1 : Pas d'examen

S2 : Examen écrit de 8 heures comptant pour 2/3 de la note. Dossier à rendre comprenant des travaux réalisés pendant l'année.

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Dossier des travaux de l'année : 1/3

Examen écrit : 2/3

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

L'expert-e externe n'intervient que pour l'examen écrit.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

9. Bibliographie

Bibliographie non-exhaustive :

Berlioz, H. (1905/1948). *Treatise on Instrumentation*. Trans. T. Front, Kalmus, New York, NY.

Rimsky-Korsakov, N. (1891/1964). *Principles of Orchestration*. Trans. M. Steinberg, Dover, New York.

Koechlin, C. (1954-1959). *Traité de l'orchestration*. Max Eschig, Paris, France.

Adler, S. (2000). *Study of Orchestration*, 3rd ed., W.W. Norton, New York, NY.

10. Enseignant-e-s	
Victor Cordero (GE)	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM